

Cadre réservé à l'Administration :

Date de réception : / /

N° de dossier :

A l'attention de :

Service Public de Wallonie - Direction de
l'Organisation des Marchés régionaux de l'Energie

Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 JAMBES

Ce formulaire est destiné à l'introduction d'une **demande de prolongation** de l'octroi de certificats verts pour les filières suivantes :

- Eolien
- Hydraulique
- Biogaz
- Biomasse solide

La demande de prolongation de l'octroi de certificats verts pour une (ou plusieurs) unité(s) de production d'électricité verte doit être introduite **au plus tôt 36 mois avant la fin de la période d'octroi initiale et au plus tard à la fin de la période d'octroi initiale (des ou) de l'unité(s) concernée(s).**

Attention ! La durée de la prolongation de l'octroi de certificats verts est réduite de plein droit de la durée du retard par rapport à la date de fin de la 1^{ère} période d'octroi initiale.

La condition de réduction de la durée de la prolongation :

- n'est pas appliquée pour la filière hydraulique.
- n'est pas appliquée si la période d'octroi initiale a pris fin au plus tard 3 mois après l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel qui fixe pour la 1^{ère} fois les valeurs de référence de la méthodologie CPMA.

Si la période d'octroi initiale a pris fin avant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel qui fixe pour la 1^{ère} fois les valeurs de référence de la méthodologie CPMA, le début de la prolongation de la période d'octroi sera proposé par le producteur à une date à indiquer. Cette date ne peut pas être antérieure au 1^{er} janvier 2020 et postérieure à 2 ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel précité.

Pour l'octroi de certificats verts pour une nouvelle unité de production ou pour un nouveau projet d'extension d'une installation existante, veuillez-vous référer au système de réservation préalable de certificats verts et aux formulaires qui y sont dédié.

Pour être recevable, la demande, c'est-à-dire, le présent formulaire et les annexes demandées, doit être transmise dûment complétée et signée par courrier postal à l'adresse indiquée ci-avant et/ou par courriel à l'adresse reservationcv@spw.wallonie.be en indiquant en objet : Demande de prolongation + "nom site" + "n° site"

FORMULAIRE DEMANDE DE PROLONGATION

1. Demandeur

N° de compte SPW Energie	33X
--------------------------	-----------

Personne physique	Personne morale	Indépendant
Monsieur	Madame	* Légalement représenté par :
Nom :	Prénom :	
Adresse :		Numéro : Boîte :
Code postal :	Commune :	
Pays :		
Tél. direct :	Courriel :	
Raison sociale / dénomination entreprise :		
Forme juridique :		
Numéro d'entreprise : BE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Assujetti à la TVA ? Oui Non		

Autre personne de contact si différente du représentant légal ou du mandataire désigné		
Monsieur	Madame	
Nom :	Prénom :	
Tél. direct :	Courriel :	

Êtes-vous une société de Tiers-investisseur :			Oui	Non
Si oui, coordonnées de votre client, propriétaire du site de production :				
Monsieur	Madame	Légalement représenté par :		
Nom :	Prénom :			
Tél. direct :	Courriel :			
Adresse :			Numéro :	Boîte :
Code postal :	Commune :			
Pays :				
Raison sociale/dénomination :				
Forme juridique :				
Numéro d'entreprise : BE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Assujetti à la TVA ? Oui Non				

* Si la personne indiquée n'est pas reprise comme personne représentant légalement la société au sein de la Banque Carrefour des Entreprises, il est nécessaire de transmettre un document/mandat dûment signé qui lui confie la gestion du futur compte de certificats verts.

N° D'ANNEXE : 1 (si joint, cochez dans le tableau page 7 : "Annexes à joindre au formulaire")

FORMULAIRE DEMANDE DE PROLONGATION

2. Information sur l'installation existante

N° de site SPW Energie	 /	
Nom du site			
Rue		Numéro / Boîte postale	
Code postal		Commune :	
Date de la première mise en service de l'installation :			
Date d'initialisation du premier comptage des certificats verts de(s) l'unité(s) concernée par la demande :			
Date de fin de la période d'octroi initiale précédente :			
Puissance nette développable (Pend) de l'installation existante [kWé] :			
Production annuelle moyenne de l'installation existante [kWhé] :			

3. Détails techniques de l'installation / projet de modifications apportées

Nombre d'unités de production (moteurs) concernées par la demande de prolongation :

- 1
 2
 3
 4
 5
 Plus, à préciser :

Remplissez le tableau ci-dessous pour la première unité de production.

Si l'installation / le projet est composé de plusieurs unités, veuillez compléter l'annexe adéquate.

N° D'ANNEXE : 2 (si joint, cochez dans le tableau page 7 : "Annexes à joindre au formulaire")

	Unité 1
Puissance électrique nette développable [kWélectrique] : (Puissance totale moins puissance requise par les équipements fonctionnels)	
Hauteur de l'éolienne [m] : (à compléter uniquement pour la filière éolienne)	
Puissance calorifique nette valorisable [kWthermique] : (à compléter uniquement pour les filières à combustible (biogaz et biomasse))	
Nombre d'heures de fonctionnement [h/an] :	
Investissements totaux [€] :	
Informations complémentaires pour les filières à combustible (biogaz et biomasse)	
Rendement électrique nominal [%] : (quantité d'énergie électrique produite divisée par quantité d'énergie primaire)	
Rendement thermique nominal [%] : (quantité d'énergie calorifique produite divisée par quantité d'énergie primaire)	

FORMULAIRE DEMANDE DE PROLONGATION

5. Permis - Autorisation

Le projet est-il soumis à l'obtention d'un permis ? Oui Non

Si oui, complétez le tableau suivant.

Joindre également en annexe à ce formulaire la ou les copie(s) des permis déclarés ci-dessous,

N° D'ANNEXE : E (si joint, cochez dans le tableau page 7 : "Annexes à joindre au formulaire")

Type de permis *	Date d'obtention	Terme
<input type="checkbox"/> Permis Unique, <input type="checkbox"/> Permis Environnement,		
<input type="checkbox"/> Permis Urbanisme,		
<input type="checkbox"/> Autorisation, Déclaration, ...		

6. Type de calcul

Type de traitement du dossier à appliquer (cochez la case correspondante) :

Calcul forfaitaire ¹

Calcul sur dossier (hors catégorie) ²

Calcul sur dossier (CPMA varie de plus de 10%) ³

¹ Un taux d'octroi forfaitaire est appliqué lorsque l'installation rentre dans une catégorie prévue par la méthodologie

² Un taux d'octroi sur dossier est calculé lorsque l'installation ne rentre dans aucune des catégories prévues par la méthodologie.

³ Un taux d'octroi sur dossier est calculé lorsque l'installation rentre dans une catégorie prévue par la méthodologie mais que le CPMA calculé sur base des paramètres de l'installation ouverts sur dossier varie de plus de 10% par rapport au CPMA prévu forfaitairement pour cette catégorie. Le nombre de paramètres ouverts sur dossier pour ce type de calcul est limité. Ces paramètres sont définis dans l'arrêté ministériel reprenant les paramètres de référence applicables l'année de l'introduction de la demande de réservation.

Dans le cas d'un calcul sur dossier hors catégorie, veuillez nous indiquer pourquoi l'installation ne rentre dans aucune catégorie existante :

Pour répondre, veuillez utiliser et joindre en annexe le document explicatif :
Annexe 5 (si joint, cochez dans le tableau page 7)

Dans le cas d'un calcul sur dossier (CPMA varie de plus de 10%), veuillez nous indiquer quels sont les paramètres ouverts sur dossier, spécifiques à votre installation et à prendre en compte dans le calcul sur dossier :

Pour répondre, veuillez utiliser et joindre en annexe le document explicatif :
Annexe 6 (si joint, cochez dans le tableau page 7)

9. Annexes à joindre au formulaire

Les annexes ci-après sont à joindre au moment de la transmission du formulaire dûment complété et signé.
En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable.

L'Administration se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

<i>Veillez cocher</i>	Annexes obligatoires :
<input type="checkbox"/> Annexe A :	Dossier explicatif détaillant les mesures qui seront prises par le producteur en vue de garantir la production d'électricité verte sur la durée de la prolongation.
<input type="checkbox"/> Annexe B :	Spécifications techniques de l'installation et des éventuelles modifications ciblées
<input type="checkbox"/> Annexe C :	Dossier technico-financier dûment complété comprenant un Business plan (dépenses, recettes, analyse / étude de rentabilité)
<input type="checkbox"/> Annexe D :	Plan d'investissement et liste des coûts opérationnels
<input type="checkbox"/> Annexe E :	Permis / Autorisation

<i>Veillez cocher</i>	Autres annexes :
<input type="checkbox"/> Annexe 1 :	Désignation / mandat de gestion de la demande
<input type="checkbox"/> Annexe 2 :	Liste des unités / Détails techniques lorsque le projet est composé de plusieurs unités
<input type="checkbox"/> Annexe 3 :	Déclaration sur l'honneur attestant que les dépenses d'investissement éligibles effectuées dans les trente-six mois avant le début de la période de prolongation sont requises pour maintenir une production d'électricité verte pendant la prolongation et qu'elles n'ont pas été compensées durant la période d'octroi précédente
<input type="checkbox"/> Annexe 4 :	Informations complémentaires aides à l'investissement perçues
<input type="checkbox"/> Annexe 5 :	Indications – Calcul sur dossier (hors catégorie)
<input type="checkbox"/> Annexe 6 :	Indications – Calcul sur dossier (CPMA varie de plus de 10%)
Autres Annexes utiles :	<input type="checkbox"/> Etude détaillée du gestionnaire du réseau de distribution, <input type="checkbox"/> Autorisation ligne directe de la CWaPE, <input type="checkbox"/> Plan d'évacuation des digestats, <input type="checkbox"/> Lettres d'intention de la part des fournisseurs des intrants <input type="checkbox"/> Autres :

10. Infos pratiques

PROCEDURE

1) Dûment remplir et signer ce formulaire de demande ;

Nous recommandons d'indiquer clairement les informations de contact (adresse postal, n° téléphone / GSM et adresse email)

2) **Joindre toutes les annexes nécessaires au traitement de la demande** dans l'ordre de la « liste des annexes jointes au présent formulaire » de la page 7 ;

Rappel : les informations et annexes demandées sont obligatoires pour le bon traitement de la demande.

3) **Envoyer le formulaire (annexes comprises) dûment complété et signé soit**

- en original par courrier postal à l'adresse : **Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 JAMBES**

- par courriel / e-mail à l'adresse : reservationcv@spw.wallonie.be

> avec pour objet : « **Demande de prolongation – [Filière] – [nom du site] – [code du site]** »

> avec en pièces jointes : le formulaire et les annexes en fichier «.pdf » dûment nommé de la manière suivante « **Formulaire prolongation – [nom du site] – [code du site]** » et « **Annexe n°[.] – [nom site]** ».

Attention, nous recommandons l'envoi via un service de transfert en ligne si la taille des fichiers .pdf dépasse la capacité de réception maximale de 15 Mo.

INFORMATIONS UTILES

A défaut d'un dossier complet, le demandeur verra sa demande irrecevable.

Nous tolérons une réception de la demande en deux temps (maximum 10 jours entre les deux réceptions). Dans ce cas, **le traitement de la demande commencera à la date de réception de la demande complète.**

Le demandeur ayant introduit un dossier de demande conforme recevra un **accusé de réception** dès réception de celui-ci au sein de l'Administration. A partir de cette date, le demandeur recevra la décision de l'Administration **endéans les 3 mois.**

Autre Formulaire disponible via le service pour les réservations :

- Formulaires de demandes de réservations pour les nouveaux projets
- Modifications des coordonnées du demandeur
- Demande de modifications du projet
- Demande de report de la date de 1^{er} octroi en raison de causes externes

CADRE LÉGAL

Arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération, Art. 15ter/2.

Extrait information : «... le taux d'octroi de certificats verts applicable aux unités de production d'électricité verte bénéficiant d'une prolongation est fixé par le ministre sur base de la méthodologie prévue à l'annexe 12 et des valeurs de référence déterminées par le ministre. Le calcul des certificats verts attribués aux unités de production visées s'effectue sur les bases suivantes :

$$\text{Certificats verts octroyés} = (\%SER \times E_{enp}) \times \text{taux d'octroi}_{\text{prolongation}} \times \min(1 ; kCO2/kCO2_REF)$$

PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- Ces données pourront être transmises au service suivant au sein du Gouvernement wallon : **Direction Générale Opérationnelle Economie Emploi et Recherche** ;
- Ces données pourront être transmises à la CWaPE ;
- Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- Vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

TEXTE DE LOIS RELATIF A LA RESERVATION DE CERTIFICATS VERTS

- Le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité ;
- L'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération.

¹ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel
